



**AIR-CONSEIL ENVIRONNEMENT**  
Expert-conseil en environnement

---

RAPPORT D'ANALYSE DE PEINTURES

SUSCEPTIBLES CONTENIR DU PLOMB (PSCP)  
ET ESSAI DE LIXIVIATION

ADRESSE DU PROJET

8, RUE MAPLE, SUTTON (QC) J0E 2K0 (BÂTIMENT CALVARY)

CLIENT

VILLE DE SUTTON  
JESSICA SAVARD  
11, RUE PRINCIPALE SUD, SUTTON (QC) J0E 2K0

---

RAPPORT RÉDIGÉ PAR

AIR-CONSEIL ENVIRONNEMENT  
15, RUE JOS-MONTFERRAND  
GATINEAU (QC) J8X 0C2

LE 20 MARS 2025

1	MANDAT .....	1
2	INTRODUCTION .....	1
3	LÉGISLATION.....	2
4	RÉSULTATS D'ANALYSES.....	3
	4.1 <i>Plomb extractible</i> .....	3
	4.2 <i>Plomb Lixivable</i> .....	3
5	INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET CONCLUSION .....	4
6	CERTIFICAT D'ANALYSE.....	5

---

Gatineau, le 20 mars 2025

Ville de Sutton  
Jessica Savard  
11, rue Principale Sud,  
Sutton (QC) JoE 2K0

---

**Objet : 8, Rue Maple, Sutton (Qc) JOE 2K0 (Bâtiment Calvary)  
Rapport d'analyse de peinture susceptible de contenir du plomb et  
plomb lixiviable**

---

## **1 MANDAT**

À la demande de Jessica Savard, Air-conseil environnement Inc a eu pour mandat d'identifier la présence et la concentration de plomb dans un échantillon de matériaux soumis. L'échantillon a été prélevé par Jessica Savard et reçu à nos bureaux dans le 12 mars 2025. Les analyses sont effectuées par Eurofins/EnvironeX, sous le numéro certificat suivant 4266219.

## **2 INTRODUCTION**

Jusqu'au milieu des années cinquante, le plomb servait de pigment blanc dans les peintures. Dans certaines d'entre elles, il pouvait représenter 50% du poids total. Même après l'introduction des pigments à base de titane, le plomb a continué d'être employé, mais en plus petites quantités, comme agent de séchage pour la peinture alkyde.

En 1976, le gouvernement fédéral a adopté, en vertu de la Loi sur les matières dangereuses, un règlement limitant la quantité de plomb à 0.5% du poids dans la peinture d'intérieur. La peinture d'extérieur peut contenir plus de plomb, mais l'étiquette du contenant doit l'indiquer.

En 1990, les membres de l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement se sont entendus pour ne plus ajouter de plomb dans leurs produits,

Cependant, puisque le Règlement sur les revêtements (DORS/2016-193) permet une concentration en plomb jusqu'à 90 mg/kg dans les peintures, et parfois plus suivant certaines exceptions, du plomb est encore ajouté dans plusieurs peintures produites à ce jour.

### 3 LÉGISLATION

Il est possible de confirmer si une peinture doit être considérée comme une matière dangereuse en déterminant ses différentes caractéristiques de dangerosité.

La Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre 1, section 1, article 1, paragraphe 21) définit une matière dangereuse comme :

« toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l'environnement et qui est, au sens des règlements, prise en application de la présente loi, explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable, ainsi que toute matière ou objet assimilé à une matière dangereuse selon les règlements. »

Le règlement sur les revêtements (DORS/2016-193) stipule que la teneur en plomb d'un revêtement, sauf exceptions, ne peut dépasser une concentration de 90 mg/kg. Ainsi, au moment d'écrire le présent document, du plomb est encore ajouté dans plusieurs peintures produites.

Considérant cette affirmation et le fait qu'aucune norme n'établit de concentration minimale présentant un risque pour la santé des travailleurs, Air-conseil environnement considère qu'une peinture contient du plomb dès qu'il y a détection.

Une peinture dont le résultat démontre une concentration totale inférieure à la limite de détection du laboratoire (LDL) est considérée comme ne contenant pas de plomb.

Les analyses de lixiviation sont généralement faites sur les peintures qui contiennent du plomb à une teneur supérieure à 100 mg/kg. En dessous de cette teneur, l'analyse de lixiviation n'est pas pertinente.

Le règlement sur les matières dangereuses (RMD), quant à lui, indique qu'une matière doit être considérée dangereuse lorsque sa lixiviation révèle une concentration de plomb supérieures à 5 mg/L.

Or, le RMD stipule, dans l'article 2, que « les matériaux provenant de travaux de construction, de démantèlement ou de rénovation d'un immeuble ou d'infrastructures, à l'exception des matières et objets qui sont assimilés à une matière dangereuse selon l'article 4 du présent règlement » ne constituent pas de matières dangereuses.

Ainsi, les matériaux de démantèlement dont la surface est recouverte de peinture contenant du plomb ne peuvent être considérés comme des matières dangereuses. Si ces matériaux sont disposés dans un lieu d'Enfouissement technique, aucun risque pour l'environnement n'est présent. Toutefois, s'ils sont réutilisés, recyclés ou valorisés, la présence de plomb peut engendrer un risque pour la santé et l'environnement.

## 4 RÉSULTATS D'ANALYSES

### 4.1 Plomb extractible

Description, identification et résultats d'analyse des prélèvements de matériaux		
<b>Responsable de prélèvement :</b>		<b>Date de prélèvement :</b>
Jessica Savard		6 mars 2025
<b>Adresse de prélèvement :</b>		<b>Laboratoires d'analyses :</b>
8, rue Maple, Sutton (QC) JoE 2Ko		Eurofins/Environex Inc
ID - GROUPE	LOCALISATION	RÉSULTATS PLOMB (Pb) (MG/KG)
01	Plancher de béton, RDC	<b>114 mg/Kg</b>

Note : Les peintures sont considérées comme contenant du plomb dès qu'il y a détection.

### 4.2 Plomb Lixivable

Description, identification et résultats d'analyse des prélèvements de matériaux			
<b>Responsable de prélèvement :</b>		<b>Date de prélèvement :</b>	
Jessica Savard		6 mars 2025	
<b>Adresse de prélèvement :</b>		<b>Laboratoires d'analyses :</b>	
8, rue Maple, Sutton (QC) JoE 2Ko		Eurofins/Environex Inc	
ID - GROUPE	LOCALISATION	RÉSULTATS PLOMB LIXIVIALE (MG/L)	LIMITE RÉG LIXIVIATION (MG/L)
01	Plancher de béton, RDC	0.107 mg/L	5mg/L

## 5 INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET CONCLUSION

Les résultats d'analyses révèlent la présence de plomb dans l'échantillon 01.

Si les travaux sur lesquels sont appliquées les peintures dont la concentration totale en plomb dépasse la limite de détection du laboratoire ne sont pas sciés, découpés, profilés, percés ou pulvérisés **de manière à émettre de la poussière**, aucune précaution particulière n'est requise pour l'exécution des travaux.

Dans le cas contraire, les travaux doivent être réalisés en respectant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), la loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) ainsi que le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC). Il sera également nécessaire de prévoir des équipements de protection individuelles pour les travailleurs et un contrôle adéquat des poussières lors des travaux.

Quant à l'essai de lixiviation, les résultats ont permis de démontrer une teneur inférieure au seuil de 5mg/L. Par conséquent, les débris de peinture qui seront générés, ne sont pas considérés comme matière dangereuse.

En espérant le tout utile, veuillez agréer, nos salutations les plus distinguées.

**AIR-CONSEIL ENVIRONNEMENT INC**



Sofiane Djerida, *Ing en Génie*  
Conseiller en environnement  
Chargé de projet amiante et qualité de l'air intérieur  
Compteur IRSST 252

Condition limitative : ce document a été conçu dans le respect des méthodes d'estimation des risques en amiante et en plomb et nous apparaît exact et réaliste selon les standards définis par l'industrie de l'amiante. Nous ne pouvons toutefois pas garantir qu'il est complet et précis.

## 6 CERTIFICAT D'ANALYSE



**EnvironeX**

2325, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec) J4N 1N7 (514) 332-6001

**CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL : 4266219**

**DEMANDE D'ANALYSE : 100342699**

**Date d'émission du certificat : 2025-03-20**

**Air-Conseil Environnement Inc.**  
455, boul. De la Gappe, suite 201  
Gatineau, Québec  
J8T 0G1  
Attention : Sofiane Djerida

Date de réception : 2025-03-12  
Projet : Analyse de solide-Lixiviation  
Nom du préleveur : Jessica Savard  
Bon de commande : Non Fourni

Analyses	Quantité	Méthode de référence	Méthode interne
Lixiviation TCLP *	1	MA. 100 - LIX 1.1	CHM53/PCEN-CHIPON026
Métaux extractibles *	1	MA 200 - MÉT 1.2	CHM35/ILCE69
Métaux extractibles *	1	MA 200 - MÉT 1.2	ILCE69

**État des échantillons à la réception :**

8421559 8421565

**Conforme**

**Notes :**

- Ce certificat d'analyse est la seule référence valide et les résultats présentés ont préséance en cas de différence avec tous les autres documents transmis .
- Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.
- Les critères présentés sur ce certificat, le cas échéant, ainsi que la comparaison des résultats d'analyses à ceux-ci est à titre indicatif seulement. De plus, les critères ABC se réfèrent aux critères du secteur Basses-Terres du Saint-Laurent, à moins d'avis contraire.
- Eurofins EnvironeX détient les accréditations requises pour l'analyse des paramètres présentés sur ce certificat lorsqu' indiqué à cet effet.

**Légende :**

LR : Limite rapportée  
MR : Matériaux de référence  
N/A : Non applicable

PNA : Paramètre non accrédité  
TNI : Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées

Méthode Interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

\* Analyse accréditée par le MELCCFP

\*\* Analyse accréditée par le CCN

<sup>1</sup> Analyse réalisée par EnvironeX Québec  
4495, boul. Wilfrid-Hamel, suite 150, Québec, QC

<sup>2</sup> Analyse réalisée par EnvironeX Longueuil  
2325, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil, QC

<sup>3</sup> Analyse réalisée par EnvironeX Sherbrooke  
3705, boul. Industriel, Sherbrooke, QC

<sup>a</sup> Analyse réalisée en sous-traitance externe

**CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS**

No échantillon :	<b>8421559</b>						
Nature :	Solide						
Date de prélèvement :	2025-03-06						
Date d'analyse :	2025-03-17						
Identification de l'échantillon :	8 rue Maple, Sutton (QC) JOE 2K0						
<b>Lixiviation TCLP *</b>	<b>Unité</b>						
pH éch. au pré-test		10.38					
pH éch. + HCl au prétest	-----	2.09					
Tampon	----	1					
pH du Lixiviat	----	5.43					

Approuvé par :

*Léila Gholami*  
Léila Gholami  
Chimiste site de Longueuil



**CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS**

No échantillon :	<b>8421565</b>						
Nature :	Lixiviat						
Date de prélèvement :	2025-03-06						
Date d'analyse :	2025-03-18						
Identification de l'échantillon :	8 rue Maple, Sutton (QC) JOE 2K0						
<b>Métaux extractibles *</b>	<b>Unité</b>						
Plomb (Pb)	mg/L	0.107					

Approuvé par :   
Leïla Gholami  
Chimiste site de Longueuil



**CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS**

No échantillon :	<b>8421559</b>						
Nature :	Solide						
Date de prélèvement :	2025-03-06						
Date d'analyse :	2025-03-18						
Identification de l'échantillon :	8 rue Maple, Sutton (QC) JOE 2K0						
<b>Métaux extractibles *</b>	<b>Unité</b>						
Plomb (Pb)	mg/kg	114					

Approuvé par :   
Leïla Gholami  
Chimiste site de Longueuil



**CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ**

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %
<b>Lixiviation TCLP</b>					
pH éch. au pré-test		4.96	0		
Tampon	----	1			
pH du Lixiviat	----	4.88			
Échantillons associés : <b>8421559</b>					
<b>Métaux extractibles</b>					
Aluminium (Al)	mg/kg	<30	30	80.2%	80-120%
Antimoine (Sb)	mg/kg	<1	1	88%	80-120%
Argent (Ag)	mg/kg	<0.5	0.5	80%	80-120%
Arsenic (As)	mg/kg	<1.5	1.5	86.6%	80-120%
Baryum (Ba)	mg/kg	<10	10	86%	80-120%
Béryllium (Be)	mg/kg	<0.5	0.5		
Bismuth (Bi)	mg/kg	<10	10	86%	80-120%
Bore (B)	mg/kg	<10	10	80%	80-120%
Cadmium (Cd)	mg/kg	<0.9	0.9	82.4%	80-120%
Calcium (Ca)	mg/kg	<50	50	82.6%	80-120%
Chrome (Cr)	mg/kg	<10	10	84%	80-120%
Cobalt (Co)	mg/kg	<10	10	84%	80-120%
Cuivre (Cu)	mg/kg	<10	10	84%	80-120%
Étain (Sn)	mg/kg	<5	5	96%	80-120%
Fer (Fe)	mg/kg	<50	50	87.8%	80-120%
Lithium (Li)	mg/kg	<1	1		
Magnésium (Mg)	mg/kg	<20	20	80.6%	80-120%
Manganèse (Mn)	mg/kg	<10	10	88%	80-120%
Mercuré (Hg)	mg/kg	<0.2	0.2	84%	80-120%
Molybdène (Mo)	mg/kg	<1.5	1.5	97.2%	80-120%
Nickel (Ni)	mg/kg	<10	10	88%	80-120%
Plomb (Pb)	mg/kg	<10	10	86%	80-120%
Potassium (K)	mg/kg	<50	50	83.8%	80-120%
Sélénium (Se)	mg/kg	<0.5	0.5	89%	80-120%
Silicium (Si)	mg/kg	<50	50		
Sodium (Na)	mg/kg	<50	50	81.6%	80-120%
Strontium (Sr)	mg/kg	<10	10	86%	80-120%
Tellure (Te)	mg/kg	<1	1	90%	80-120%
Thallium (Tl)	mg/kg	<10	10	88%	80-120%
Titane (Ti)	mg/kg	<10	10	90%	80-120%
Uranium (U)	mg/kg	<10	10	86%	80-120%
Vanadium (V)	mg/kg	<10	10	84%	80-120%
Zinc (Zn)	mg/kg	<10	10	86%	80-120%
Échantillons associés : <b>8421559</b>					
Aluminium (Al)	mg/L	<0.05	0.05	97.2%	80-120%
Antimoine (Sb)	mg/L	<0.010	0.01	94%	80-120%
Argent (Ag)	mg/L	<0.0050	0.005	91.6%	80-120%
Arsenic (As)	mg/L	<0.003	0.003	96.2%	80-120%
Baryum (Ba)	mg/L	<0.05	0.05	96%	80-120%
Béryllium (Be)	mg/L	<0.010	0.01	95.6%	80-120%
Bismuth (Bi)	mg/L	<0.010	0.01	96.2%	80-120%
Bore (B)	mg/L	<0.10	0.1	100%	80-120%

**CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ**

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %
<b>Lixiviation TCLP</b>					
pH éch. au pré-test		4.96	0		
Tampon	----	1			
pH du Lixiviat	----	4.88			
Échantillons associés : <b>8421559</b>					
<b>Métaux extractibles</b>					
Aluminium (Al)	mg/kg	<30	30	80.2%	80-120%
Antimoine (Sb)	mg/kg	<1	1	88%	80-120%
Argent (Ag)	mg/kg	<0.5	0.5	80%	80-120%
Arsenic (As)	mg/kg	<1.5	1.5	86.6%	80-120%
Baryum (Ba)	mg/kg	<10	10	86%	80-120%
Béryllium (Be)	mg/kg	<0.5	0.5		
Bismuth (Bi)	mg/kg	<10	10	86%	80-120%
Bore (B)	mg/kg	<10	10	80%	80-120%
Cadmium (Cd)	mg/kg	<0.9	0.9	82.4%	80-120%
Calcium (Ca)	mg/kg	<50	50	82.6%	80-120%
Chrome (Cr)	mg/kg	<10	10	84%	80-120%
Cobalt (Co)	mg/kg	<10	10	84%	80-120%
Cuivre (Cu)	mg/kg	<10	10	84%	80-120%
Étain (Sn)	mg/kg	<5	5	96%	80-120%
Fer (Fe)	mg/kg	<50	50	87.8%	80-120%
Lithium (Li)	mg/kg	<1	1		
Magnésium (Mg)	mg/kg	<20	20	80.6%	80-120%
Manganèse (Mn)	mg/kg	<10	10	88%	80-120%
Mercuré (Hg)	mg/kg	<0.2	0.2	84%	80-120%
Molybdène (Mo)	mg/kg	<1.5	1.5	97.2%	80-120%
Nickel (Ni)	mg/kg	<10	10	88%	80-120%
Plomb (Pb)	mg/kg	<10	10	86%	80-120%
Potassium (K)	mg/kg	<50	50	83.8%	80-120%
Sélénium (Se)	mg/kg	<0.5	0.5	89%	80-120%
Silicium (Si)	mg/kg	<50	50		
Sodium (Na)	mg/kg	<50	50	81.6%	80-120%
Strontium (Sr)	mg/kg	<10	10	86%	80-120%
Tellure (Te)	mg/kg	<1	1	90%	80-120%
Thallium (Tl)	mg/kg	<10	10	88%	80-120%
Titane (Ti)	mg/kg	<10	10	90%	80-120%
Uranium (U)	mg/kg	<10	10	86%	80-120%
Vanadium (V)	mg/kg	<10	10	84%	80-120%
Zinc (Zn)	mg/kg	<10	10	86%	80-120%
Échantillons associés : <b>8421559</b>					
Aluminium (Al)	mg/L	<0.05	0.05	97.2%	80-120%
Antimoine (Sb)	mg/L	<0.010	0.01	94%	80-120%
Argent (Ag)	mg/L	<0.0050	0.005	91.6%	80-120%
Arsenic (As)	mg/L	<0.003	0.003	96.2%	80-120%
Baryum (Ba)	mg/L	<0.05	0.05	96%	80-120%
Béryllium (Be)	mg/L	<0.010	0.01	95.6%	80-120%
Bismuth (Bi)	mg/L	<0.010	0.01	96.2%	80-120%
Bore (B)	mg/L	<0.10	0.1	100%	80-120%